



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

**REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VOLVESTRE**

Bureau communautaire du 18 juin 2026

L'an deux mille vingt-six et le 18 juin
à 19 heures, la Communauté de Communes du Volvestre s'est réunie
sous la présidence de Eric SALAT
au lieu ordinaire de ses séances
sur convocation régulière du 12 juin 2026

**Délibération
B20260618_094**

**Aides communautaires en faveur de l'opération
« Amélioration de l'habitat »**

Etaient présents :

ANGER Olivier (*suppléant de MENER Emilie*), AUDOUBERT René, BIENVENU Frédéric, BRUN Karine, CAILLET Pierre, CAZARRÉ Max, CAZAUX Jean-Michel, CLAUDIN Yoann, CONDIS Sylvette, DELCROIX Bernard, DESTEFANIS Jean-Marc, GAY Jean-Louis, GILAMA Chantal, HÖ Bastien, JORET Hélène, LAMARQUE Didier, LEFEBVRE Patrick, LEMAISTRE Nadia, MANFRIN Jean-Marc, MARECHAL DE CHARENTENAY Cécile, MESBAH-LOURDE Pascale, NAYA Anne-Marie, NAYLIES Charles, PETAUT-JEAN Sophie, SALADO Anne-Marie, SALAT Éric, VEZAT-BARONIA Maryse, VIEL Pierre, WAWRZYNIAK Stéphane

Etaient absents / excusés :

BABY Jacques, BAUDINIÈRE Julien, CHALDUC Jean, DALLARD Jean-Michel, DELOR Carole, DORBES Jean-Luc

Pouvoirs :

CHALDUC Jean à SALAT Éric, DELOR Carole à NAYA Anne-Marie

Secrétaire de séance : BIENVENU Frédéric

Nombre de délégués titulaires : 35

Présents : 29

Pouvoirs : 2

Votants : 31

Absents/excusés : 6

OBJET : Aides communautaires en faveur de l'opération « Amélioration de l'habitat »

Conformément à la délibération du conseil communautaire en date du 30 janvier 2025, la communauté de communes attribue aux propriétaires occupants ou bailleurs, sous condition de ressources, des subventions pour l'amélioration de l'habitat.

1 dossier a été soumis.

L'enveloppe globale de subventions s'élève à 495€ pour un montant de travaux éligibles de 4954 € HT.

Nom	Prénom	Commune	Nature des travaux	Montant des travaux HT	Montant CCV
		Noé	Adaptation	4 954,00 €	495,00 €
TOTAL				4 954,00 €	495,00 €

Entendu l'exposé de Monsieur le Vice-Président,

Après délibération, le Conseil communautaire décide à l'unanimité :

- D'attribuer les subventions communautaires aux propriétaires occupants éligibles au règlement des aides à l'amélioration de l'habitat privé, aux conditions prévues dans le tableau présenté ci-dessus ;
- De préciser que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité ;
- D'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte en conséquence de la présente décision.

Fait à Carbonne, le 19 juin 2026

Le secrétaire de séance

Frédéric BIENVENU

31 Voix POUR
/ Voix CONTRE
/ ABSTENTION



Le Président

Éric SALAT



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa publication. Il peut être déféré devant le Tribunal Administratif de Toulouse, 68 rue Raymond IV BP 7007 31068 Toulouse Cedex 7 ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <https://citoyens.telerecours.fr> dans les mêmes conditions de délais.